



N° 25

9 décembre 2010

SAINT SEINE INFOS

Bulletin semestriel d'information de la commune de Saint-Seine-sur-Vingeanne



La Tribune du Conseil...

Dans ce numéro :

SOMMAIRE : tribune du conseil	p. 1
Infos pratiques.....	p. 2
- le bâtiment de l'ancienne poste.....	p. 3
- les dessous d'une réforme.....	p. 3
- déneigement.....	p. 4
- vente des bois.....	p. 4
- la gendarmerie recrute.....	p. 4
- cabinet médical.....	p. 4
- les déchets verts.....	p. 5
- permis de conduire.....	p. 5
- Wimax.....	p. 6
- le Bien Public.....	p. 6
- l'église.....	p. 7
- travaux 2010.....	p. 7
- le service civique.....	p. 8
- réunion publique.....	p. 8
- travaux 2011.....	p. 9
- l'éclairage public.....	p. 9
- élagage des arbres.....	p. 10
Associations	
- repas des aînés.....	p. 11
- exposition.....	p. 11
- brûlé de sapins.....	p. 11
- gymnastique.....	p. 11
- calendrier des manifestations.....	p. 11
- à la découverte de Paris.....	p. 11
État civil.....	p. 12
Les commerces.....	p. 13

LA NUIT VA-T-ELLE DISPARAITRE ?

Le 30 octobre dernier, la France fêtait la deuxième édition du « JOUR DE LA NUIT », vaste opération de sensibilisation à la pollution lumineuse. Cette nuit là, plus de 500 villes, dont de très grandes, Paris, Lyon, Bordeaux, Lille et d'autres, ont éteint tout ou partie de l'éclairage public.

Pourquoi une telle opération qui peut paraître dérisoire pour ce qui a été facteur de progrès et qui est appelé aujourd'hui « pollution lumineuse » ? Les raisons majeures qui ont conduit les municipalités à éclairer largement villes et campagnes, la sécurité des habitants et des automobilistes, sont complètement remises en cause aujourd'hui. L'efficacité de l'éclairage public dans la dissuasion de la criminalité est loin d'être établie : des villes de 20 000 habitants qui ont supprimé tout éclairage pendant une période nocturne n'ont vu aucune incidence sur la sécurité des personnes et des biens. De même, il y a une absence de corrélation entre éclairage des routes et accidentologie. L'éclairage des voies n'est pas le facteur déterminant de sécurité routière.

En 10 ans, l'éclairage nocturne en France a progressé de 30%, soit l'équivalent d'une centrale nucléaire. Toutes les études nationales et internationales démontrent que cet éclairage produit bien plus de nuisances que d'avantages. Tant de problèmes qu'un peu partout dans le monde des projets de lois sont discutés pour tenter de réduire ces nuisances. Outre la consommation énergétique énorme que cela génère (l'éclairage public représente plus de 40% des dépenses des communes !), il est aujourd'hui démontré que la pollution lumineuse a un impact conséquent sur l'environnement. Impact direct en provoquant des perturbations biologiques graves sur les êtres vivants, l'éclairage des lampadaires est responsable de la mort de nombreuses espèces et une modification de comportement de beaucoup d'autres. Plus de 100 millions d'oiseaux meurent tous les ans aux USA pendant leur parcours migratoire à cause de la lumière, des espèces de chauve-souris ont totalement disparu des zones urbanisées, les papillons sont particulièrement touchés par l'éclairage public, chaque nuit d'été, plus de 150 insectes meurent sur chaque réverbère.

Des mesures sont proposées pour réduire cette pollution, par l'optimisation de l'éclairage public, la réduction de puissance et de durée d'éclairage. A Saint Seine nous participons déjà à cet engagement par l'extinction des lampadaires une partie de la nuit. Nous avons ainsi la chance de pouvoir vivre toutes les nuits « le jour de la nuit » et d'admirer grâce à cela les ciels étoilés qui n'existent plus pour des millions d'humains.

INFORMATIONS PRATIQUES

Permanence du maire, Monsieur **Louis GENTILHOMME**,
le vendredi de 16 h à 18 h.

Par ailleurs, une PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE est assurée par :

Le maire, monsieur Louis GENTILHOMME : 06 74 79 63 83

Le premier adjoint, monsieur Christian CHARLOT : 06 87 46 82 15

Ou le second adjoint, monsieur Gérard FAIVRE : 06 74 79 63 82

Secrétariat de mairie :

- ◆ Le lundi de 10h à 12h ;
- ◆ Le mercredi de 9h à 12h ;
- ◆ Le vendredi de 16h à 18h

Tél : 03 80 75 89 29

Service postal : assuré par la boulangerie. Tous les jours, sauf le mercredi et le dimanche

EDF : 08 10 33 30 21 ; **SAUR** : 03 80 68 22 22 ; **SMOM** : 03 80 95 21 10

Ordures Ménagères et Tri Sélectif: passage le mardi matin. Sortir les caisses la veille.

DECHETTERIE : ouverture : mardi et jeudi de 15h à 17h ; le samedi de 14h à 17h

Adresse E-mail de la mairie :
saintseine.vingeanne@free.fr

Adresse Internet... :

<http://saintseine.vingeanne.free.fr>

Fax : 03 80 75 89 29

Groupe scolaire de Fontaine-Française. Maternelle : 03 80 75 90 09, primaire : 03 80 75 90 02

Collège de Fontaine-Française : 03 80 75 80 32

Communauté de communes : 03 80 75 83 37

CHAMBRES D'HÔTES : Château de Rosières : 03 80 75 96 24 (voir site internet)

HÔTEL : voir Fontaine-Française (chef lieu de canton, 5km du village)

LOISIRS : SALLE POLYVALENTE

(location salle : Madame Danièle BOUCHARD (03 80 75 88 78)

Club et terrain de foot : voir associations.

Les Associations :

- ⇒ Les Sapeurs-pompiers (amicale).
- ⇒ Le club du 3^{ème} age (RDV le mercredi tous les 15 jours d'octobre à mai, à la salle polyvalente)
- ⇒ Le club de Foot : formation à partir de 6 ans. Responsable : Mr LÉVÊQUE : 7, impasse du château, 21610 MONTIGNY sur VINGEANNE : 06 83 26 15 94
- ⇒ « Saint Seine à la Recherche du Temps », collecte d'objets anciens ; expositions.
- ⇒ Les chasseurs.

Pompiers 18 ; Gendarmerie Fontaine-Française : 03 80 75 82 10

Hôpital de Gray (15km du village) : Urgences, Radiologie.

SAMU : hôpital de Dijon (40 km du village) TEL : 15, portable : 112

Bibliothèque de Fontaine-Française : 03 80 75 99 86

Santé ...sur la commune de Fontaine-Française (5km) :

Docteur BRUNET 23 rue Henri Berger : 03 80 75 93 19

SCP des Docteurs JOYANDET et SCHOULER rue de la Maladière : 03 80 75 80 18

sur la commune de Autrey-lès-Gray :

Docteur NEYRAN : 03 84 32 32 90

En cas d'absence de médecin appeler le 15

Pharmacies : Fontaine-Française : 03 80 75 80 16, Selongey : 03 80 75 70 52, Autrey-lès-Gray : 03 84 32 32 76

Infirmière : O. BRULEZ : 03 80 75 84 18

Cabinet infirmier : Élodie BLETRY, Alexandra PETIT : 03 80 75 48 05. 40, rue de l'Église, Fontaine-Française 21610 (une permanence de soins infirmiers, au cabinet, a lieu du lundi au samedi, de 8h45 à 10h)

Radiologie : VELAY-ALTOM à Gray : 03 84 65 00 38

MAPA, Maison d'Accueil des Personnes âgées : 03 80 75 83 22

Kinésithérapeutes : Delphine MAS, Mélanie GUERINON et Antonin PAILLEY, tél : 03 80 75 52 36. 40, rue de l'Église à Fontaine-Française

Aide sociale :

Assistante sociale : Mme Maryvonne VANHOUTÈRE : 03 80 95 70 00

BÂTIMENT DE L'ANCIENNE POSTE

Depuis que La Poste et l'institutrice ont quitté les lieux, des questions quant à l'avenir du bâtiment, se posent, d'autant plus que le Conseil Municipal souhaite accroître l'offre de logements locatifs publics à Saint Seine.

- Vente du bien ?
- Location en l'état ?
- Location après travaux ?
- Mise à disposition à un bailleur social ?

Transformation pour un changement d'usage (gîte rural, commerce...)?

Les conditions de réhabilitation, les coûts induits (directs et indirects), les aides possibles, sont autant d'interrogations.

Après avoir rencontré plusieurs spécialistes de l'immobilier, nous avons décidé de faire réaliser une étude d'architecture dans le cadre du dispositif régional « Village Avenir » afin de nous permettre :

- De connaître les possibilités d'aménagement de plusieurs logements dans le bâtiment

- D'estimer les coûts engendrés par les travaux
- D'estimer les subventions possibles
- D'estimer le niveau des loyers

Le dispositif « Village Avenir » permet aux communes qui créent des logements de bénéficier d'aides à hauteur de 40%.

Nous envisageons de réaliser plusieurs appartements (l'étude nous dira combien) sur les 3 niveaux du bâtiment, tenant compte des contraintes architecturales imposées par le périmètre classé de l'église, des finances de la commune et des niveaux de loyers pratiqués sur le territoire du Val de Vingeanne. Nous aurons la possibilité de les louer, à des locataires privés, professionnels médicaux ou paramédicaux, professionnels du secteur tertiaire (bureaux, micro-crèche...).

L'étude est actuellement en cours, nous sommes passé par un appel d'offres afin de recruter le cabinet d'architecte le plus compétent pour répondre à nos interrogations.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informé de la suite de l'évolution de ce dossier.

LES DESSOUS D'UNE RÉFORME

La réforme de la taxe professionnelle est entrée en vigueur en 2010. C'est une année de transition pendant laquelle les mécanismes de compensations vont se mettre en place.

Cette réforme indispensable pour rendre les entreprises françaises plus compétitives, a été présentée comme indolore pour les collectivités. Passant outre les incohérences, relevées dans la simulation nationale effectuée par le Ministère de l'Économie et des Finances, les élus, les médias, les représentants de l'État et les commentateurs se sont alignés sur l'argumentaire de ce Ministère, en occultant les conséquences pour le contribuable.

En effet, la CET (contribution économique territoriale, qui remplace la taxe professionnelle) ne couvre (en Bourgogne) que 70% du montant que rapportait la TP. En Côte d'Or, c'est donc 68 millions d'euros qui seront mis à la charge des habitants. Cela représente, pour la communauté de communes du Val de Vingeanne, 134 euros par foyer, par an. Les autorités se justifient en avançant que les budgets des communes ne seront pas affectés par cette réforme. C'est oublier que le contribuable habite

dans ces communes.

Cette participation se fera essentiellement par le biais de la part départementale de la taxe d'habitation qui alimentait le budget du Conseil Général. Celui-ci, risque donc, à très court terme de ne plus pouvoir aider les communes comme auparavant à travers les subventions accordées.

Cette contribution servira principalement à compenser des collectivités qui avaient reporté une grosse part du financement de leur budget, sur les entreprises. Après la réforme, les communes sans entreprises, vont reverser de l'argent à des communes qui étaient plus riches qu'elles.

Le Président des maires de Côte d'Or, monsieur François REBSAMEN, n'a pas voulu que nous exprimions notre point de vue lors de l'Assemblée Générale. Il a cependant donné le texte de notre intervention au Président du Sénat, monsieur Gérard LARCHER, qui a promis de nous répondre.

Nous vous tiendrons informés des résultats de nos démarches.

VIE COMMUNALE

DÉNEIGEMENT DE LA COMMUNE

La période neigeuse est vécue avec appréhension par ceux qui doivent prendre la route pour se rendre sur leur lieu de travail, nous en sommes conscients et nous portons une attention particulière aux moyens à déployer.

La configuration du village, avec des rues en pente et quelques intersections sensibles, rend plus problématique les périodes de neige.

Notre volonté aussi forte soit-elle ne peut pas s'affranchir des contraintes financières et techniques, et aujourd'hui, moderniser davantage le matériel et augmenter le nombre d'employés, a atteint ses limites.

Nous devons aussi respecter la législation du travail, les heures travaillées doivent rester conforme à la réglementation, la loi ne permet pas de maintenir l'employé en astreinte permanente pendant tout l'hiver.

En 2010 nous avons subi 10 jours de neige : cela a représenté 71 heures de travail dont 50 en dehors des heures ouvrables et l'épandage de 9 tonnes de sel.

Nous avons institué la mise en place de réserve de sel pour les besoins urgents.

Nous rappelons qu'il faut au minimum 6 h pour traiter l'ensemble du village, que l'épandage de sel n'est pas d'une efficacité totale, celle-ci est soumise à des conditions de température que nous ne pouvons pas maîtriser.

Circuler en sécurité lorsqu'on a de la route à faire en hiver impose (c'est du bon sens) de doter son véhicule d'équipements appropriés. Plusieurs grands pays européens l'ont imposé d'octobre à avril, ce qui élimine une importante source de pollution du sol par le sel. La sécurité a un coût... faut-il comme le font nos voisins européens l'imposer ?

Nous souhaitons que le bon sens prédomine et vous encourageons à vous équiper pour votre sécurité et celle des autres.

Les communes sont également soumises à des plaintes de particuliers pour des chutes sur les chaussées ou sur les trottoirs. Nous rappelons à chacun l'obligation qui est faite aux riverains de déneiger le trottoir le long de leur propriété sur une largeur de 1,50m. Un arrêté municipal viendra appuyer les textes existants.

VENTE DES BOIS

Chaque année à l'automne, l'ONF (Office National des Forêts), organise à Gray la vente des bois d'œuvre pour les forêts communales assujetties au régime forestier.

Cette vente a nécessité un an de préparation de la part des agents techniques de l'ONF.

La gestion de la forêt est soumise à des règles et déterminée par un document appelé « Plan d'aménagement » qui planifie pour 15 ans les prélèvements à effectuer chaque année.

Après la campagne dite de « martelage » un cahier de

vente est constitué, comportant le nombre d'arbres par essences, les volumes, le n° des parcelles, le nom des forêts et les renseignements administratifs.

Chaque acheteur potentiel en reçoit un exemplaire, la mise en ligne sur Internet est maintenant de rigueur. La date de la vente est fixée par la direction générale de l'ONF

La commune a vendu cette année pour 28 000 € de bois d'œuvre.

LA GENDARMERIE RECRUTE

Le relais recrutement d'IS-SUR-TILLE se tient à votre disposition pour vous renseigner sur les carrières d'officier, sous-officier, gendarme adjoint volontaire et autres spécialités du corps de soutien de la gendarmerie.

Tél: 03.80.95.65.32

INFIRMIÈRES ET KINÉSITHÉRAPEUTES À FONTAINE FRANÇAISE

Depuis quelques mois maintenant, nous disposons, à Fontaine-Française, au sein d'un Point Médical, situé au 40, de la rue de l'Église, d'un cabinet d'infirmières et d'un cabinet de kinésithérapeutes.

Cabinet infirmier : Élodie BLETRY, Alexandra PETIT :

Téléphone : 03 80 75 48 05. 40, (une permanence de soins infirmiers, au cabinet, a lieu du lundi au samedi, de 8h45 à 10h)

Kinésithérapeutes : Delphine MAS, Mélanie GUERINON et Antonin PAILLEY. Téléphone : 03 80 75 52 36.

LES DÉCHETS VERTS FONT VOIR LA VIE EN NOIR

QUAND LE VERT VIRE AU ROUGE, des déchets verts qui n'en sont plus !

Les Français trient de mieux en mieux et adoptent de plus en plus un comportement écologique, conclusion de la dernière enquête d'un grand hebdomadaire national en lien avec l'ADEME.

A Saint Seine, nous avons encore des progrès à faire, surtout pour le tri de nos déchets verts et inertes ! Dans nos jardins, nous évitons très certainement de mélanger ce qui nous fournira le compost qui nourrira nos légumes, et les planches et matériaux de nos déblais.

Pourtant ceux-ci se retrouvent dans la déchetterie d'herbes, que nous aimerions pouvoir appeler un jour compostière municipale. Et des matériaux compostables se retrouvent dans la déchetterie de matériaux inertes qui ne doivent recevoir que des pierres, des tuiles, de la terre. On y retrouve même les matériaux interdits dans ce type de décharge, placoplâtre, laine de verre, et matériaux composés d'amiante ! De plus, il arrive que le feu surnoisement se mette de la partie, dans l'une ou l'autre décharge, réduisant en cendres boueuses ce qui est destiné à pourrir, et peut-être la belle-mère dont la disparition est ainsi dissimulée...

Des lois déjà anciennes (mai 1974, puis juillet 1992, avril 2002), renforcées par des textes européens et des arrêtés préfectoraux, obligent « au réemploi, recyclage ou toute autre action visant à obtenir des déchets, matériaux réutilisables ». Le compostage y est imposé pour les communes. Tout brûlage de végétaux (herbes, résidus de paille ou d'élagage) est strictement interdit pour les particuliers.

Que dire alors des brûlages à l'air libre de déchets autres ? Outre que les personnes qui agissent ainsi occasionnent des troubles de voisinage par les odeurs, les fumées quelquefois toxiques, ceux qui se livrent à cet acte peuvent être rendus responsables de pollution atmosphérique selon la loi de 1974 (« pollueur/payeur »).

Faisons donc l'effort de trier, composter dans nos jardins, porter dans les diverses déchetteries ce qui doit y aller. Et pourquoi pas, faisons ensemble, avec nos voisins, les différents voyages pour recycler nos déchets verts, et apporter ce que nos déchetteries n'acceptent pas à Fontaine Française.

Nos petits efforts aideront la planète...et éviteront les tensions à Saint Seine !

Nom de Code : PERMIS

La possession du permis de conduire est souvent synonyme d'autonomie, de sésame pour décrocher un emploi et donc, pour les jeunes, une garantie supplémentaire d'entrer dans la vie active. Nous connaissons tous les difficultés des personnes privées de permis et comptez combien de fois par jour, semaine, mois, ce papier administratif vous est utile...

Le projet qui vous est présenté ci-dessous a pour objectifs de :

- Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes Saint-Seinois, de 18 à 22 ans, par une aide à l'obtention du permis de conduire.
- Permettre à ces jeunes d'acquérir une petite expérience professionnelle.
- Permettre à la commune de réaliser de petits travaux d'entretien

Comment ?

Contre des heures de Travaux d'Intérêt Général, le bénéficiaire obtient une bourse destinée à son inscription en auto-école afin de passer le permis de conduire.

Une convention entre la commune et le bénéficiaire + une convention entre la commune et l'auto-école choisie par le bénéficiaire, viennent régir les règles de cette opération. Les conventions évitent l'assimilation à un emploi déguisé.

Il est utile de rappeler quelques chiffres clés :

- Le Smic horaire est actuellement à 8.86 euros bruts de l'heure
- Le coût moyen d'obtention du permis de conduire (obtention dès la première fois) est estimé à 1600 euros.

Le Conseil Municipal déterminera :

- Les critères de sélection des bénéficiaires (sociaux, professionnels,...)
- Un volume horaire de Travaux d'Intérêt Généraux,
- La bourse financière correspondante

Nous allons travailler sur le projet un peu plus précisément dans les semaines qui arrivent, afin de présenter celui-ci officiellement au printemps.

WI-MAX**Internet haut débit par radio**

Pour être pédagogue, le Wimax (*Worldwide Interoperability for Microwave Access*) ressemble au wi-fi mais avec des performances nettement supérieures en de nombreux points.

Le projet :

En 2006, le Conseil Régional a obtenu la licence WiMax auprès de l'Arcep (Autorité de régulation des communications électroniques et des postes).

La société Altitude Infrastructure a été choisie comme prestataire en décembre 2008. Elle est chargée de construire mettre en œuvre le réseau dans le cadre d'une délégation de service public d'une durée de 10 ans.

Le service couvrira les départements de la Côte d'Or, de la Saône-et-Loire et de l'Yonne (la Nièvre disposant déjà de son propre réseau WiMax).

Les stations WiMax sont en cours de déploiement par Net Bourgogne, la filiale dijonnaise d'Altitude Infrastructure. Le réseau WiMax régional s'appuiera, pour 65 des 122 stations hertziennes, sur des points hauts déjà utilisés par les opérateurs de télédiffusion (TDF, ANFR) ou de téléphonie mobile (châteaux d'eau, pylônes, etc.). Ce déploiement doit permettre de porter de 60% à 92% le taux de couverture haut débit du territoire bourguignon à l'horizon début 2011.

L'investissement

Le projet représente un investissement global de 18,6 M€. Cet investissement est réalisé dans le cadre d'une délégation de service public, 32 % étant pris en charge par le groupe Altitude, 50 % par la Région et 18 %

par l'Union Européenne.

Les coûts d'exploitation sur 10 ans sont supportés à 100 % par le délégataire et représentent 20 millions d'euros.

Le service aux usagers

L'antenne installée près du silo a été activée courant octobre et accessible aux particuliers par l'intermédiaire de fournisseurs d'accès Internet. Ce sont les opérateurs suivants :

Vivéole : 0805 017 082

Luxinet : 04 86 68 88 75

Wibox : 0811 760 600

Ils pourront répondre à toutes vos interrogations.

Une réunion publique a eu lieu le 1^{er} décembre.

SAINT-SEINE-SUR-VINGEANNE (21) couverture estimée de **99%**, prévue le **29/10/2010**, émetteur : SAINT-SEINE-SUR-VINGEANNE

Les modalités d'abonnement :

Pour la Côte d'Or, la Saône-et-Loire et l'Yonne contactez **Net Bourgogne** sur www.netbourgogne.fr.

Son objectif est d'apporter aux particuliers et aux entreprises, une gamme de débit allant de 2 Mbit/s à 10 Mbit/s

La commune n'a pas participé au financement de ce réseau et n'a pas d'engagement avec les opérateurs.

LE BIEN PUBLIC

Le 20 octobre dernier, les lecteurs du Bien Public, célèbre journal local, découvraient qu'entre Saint Seine sur Vingeanne et Pouilly sur Vingeanne, des jeunes tuaient l'ennui en fabriquant des bombes artisanales à l'aide de matières bien dangereuses telles qu'acides divers et autres produits.

Ces personnes bien imprudentes, s'adonneraient à ce petit jeu depuis huit mois à raison d'une explosion par semaine.

Les explosions entraîneraient des cratères de 4 mètres de long sur 1 de large et 1 de profondeur, soit 4 mètres cubes de terre, cailloux, soulevés, soit en 8 mois, 32 explosions qui, multipliées par 4 mètres cubes auraient produit 128 mètres cubes de matières soulevées.

Nous ne faisons là que reprendre les propos du journaliste qui en profitait pour égratigner quelque peu le Val de Vingeanne, ses équipements sportifs, sa pyramide des âges.

Étant donné que l'enquête est en cours, nous ne divulguerons que quelques éléments qui vous permettront de faire la part des choses... :

Les photos parues dans le journal ont été prises autour

du Bien Public à Dijon

Le « jeune » figurant sur la photo est le journaliste lui-même

Le journaliste ne connaissait pas au moment de la rédaction la liste des équipements sportifs présents sur le territoire du Val de Vingeanne

Il n'a pas pris connaissance du tout de la pyramide des âges.

Il a été embauché pour réaliser des scoops.

Son supérieur a habité le territoire et a été élu dans une commune voisine.

Il est exact que sur internet, les recettes pour confectionner des engins explosifs sont très faciles à trouver, il est probablement exact que des jeunes du Canton ont déjà expérimenté, quant au reste...

Les lecteurs qui ont lu le Bien Public le lendemain, c'est-à-dire le 21 octobre, y ont vu un article quasiment diffamatoire sur le maire de Montigny sur Vingeanne, le même journaliste aux commandes...

L'ÉGLISE

PREMIÈRES TRANCHES : ENFIN TERMINÉES !

Vendredi 5 novembre, le Maire et le Conseil Municipal accueillent la quasi-totalité des partenaires ayant permis la réalisation des travaux de l'église. Il y avait là bien entendu toutes les personnalités politiques ayant appuyé notre dossier, participé au financement, soutenu le projet. Et aussi les équipes ayant œuvré sur l'édifice : les architectes représentés par Mr PALLOT, qui nous a retracé avec humour l'histoire de notre église, ses modifications dans le temps et fait un récapitulatif des travaux. Et tous les corps de métier qui ont permis cette restauration. Métiers d'autrefois, compagnons-charpentiers, compagnons-couvreurs, tailleurs de pierres, maître-verrier, et aussi ceux d'aujourd'hui avec l'électrification de nos anciens bâtiments. Tous étaient un peu émus, la fin d'un chantier marque un tournant pour ceux qui y ont participé.

Il est vrai que ces 18 mois de travaux ont un peu marqué notre village. Comme l'a rappelé Louis GENTILHOMME, il y a eu des étapes visibles : la pose « du parapluie » qui a donné un style original au quartier, mi-marché, mi-art contemporain, puis les déposes successives des « voilettes » laissant apparaître à chaque fois une partie mise en valeur de l'église, tourelle, façade ouest, rosace. Nous avons tous pu

re-découvrir, voir découvrir des aspects oubliés et ignorés de l'édifice, cachés à la vue, puis dévoilés petit à petit, nous a permis un regard nouveau.

Il y a eu la visite du chantier, accompagnée d'un mini chantier où des bénévoles du village ont démonté le plancher très abîmé du clocher et grimpé les planches en chêne qui referont bientôt un sol pour de nombreuses années. Merci à ces personnes, hommes et femmes, jeunes, très jeunes et plus expérimentés, qui ont démarré ce chantier améliorant aussi l'état de l'église.

Et comme cela a été rappelé et que chacun a pu constater, les travaux ne sont pas clos ! Pour que l'église soit totalement hors d'eau et puisse traverser encore les siècles à venir, nous aurons sans doute à la revoir sous les échafaudages...

Cela sera peut-être l'occasion de nous retrouver à nouveau autour d'un apéritif très convivial permettant les échanges, les rencontres et les projets !

À nous maintenant de faire revivre notre église, de venir y écouter des concerts, d'y admirer des expositions et sans doute d'autres manifestations que nous nous efforcerons de proposer dès ce printemps.

TRAVAUX 2010

Les travaux suivants ont été programmés au budget 2010 et réalisés cette année:

À la salle polyvalente : Pose d'une sous toiture en toile pour éviter les infiltrations de neige et d'eau.

Au local pompiers : Réfection de la toiture

Au préau dans la cour de la mairie : Remplacement des gouttières et des descentes d'eaux.

Ces travaux ont été effectués par l'entreprise LANGLOYS pour la somme de 24 932,49 €, le Conseil Général nous a octroyé une subvention de 10 000 €, dans le cadre du plan de relance

L'église : La 1^{ère} tranche des travaux est terminée pour un coût TTC de 697 741 €. (5% du montant HT de cette somme et la TVA, sont à la charge de la commune. Le conseil municipal devra prochainement statuer sur la demande des devis pour la prochaine tranche...)

Route de Verfontaine : travaux de point à temps exécuté par le Conseil Général pour la somme de 4 858 €

Le mur de soutènement de la rue de l'Abreuvoir du Cornot : La rénovation a été réalisée par l'entreprise BAÏ DINO pour la somme de 21 232 €TTC

Travaux budgétisés en 2010, mais non encore exécutés :

Rue de l'Abreuvoir du Cornot : L'enrochement de la rivière est attribué à l'entreprise BONGARZONE pour un coût de 10 000 €. Nous attendons la venue de l'Entreprise.

Travaux à réaliser par la commune.

La mise en place d'éléments de jeux dans la cour de la Mairie.

Mise en place des nouvelles plaques de rue.

SERVICE CIVIQUE

Le service civique a été créé par Martin HIRSCH et lancé en juin 2010 pour « répondre au désir d'engagement de la jeunesse et aux besoins exprimés par la société ». C'est un dispositif destiné aux jeunes de 16 à 25 ans qui souhaitent s'engager dans une association ou un organisme public, sur la base du volontariat, sans condition de diplôme, pour une durée allant de 6 à 12 mois.

Ce dispositif engage plusieurs questions. Est-il du super-bénévolat ou un sous-emploi ? Quelle est son ambition ? Réponses de Laure KERMEN-LECUIR, coordinatrice nationale du service civique, lors d'un débat auquel participait le premier adjoint.

Ce service civique est-il un contrat salarié ?

Laure KERMEN-LECUIR : « Ce n'est pas un emploi, il n'y a pas de salaire, mais des indemnités versées par l'Etat, directement au jeune, tous les mois. Ce sont 440 € et 100 € versés par la structure qui l'accueille, au titre des frais de transports et de nourriture ».

Peut-on changer d'organisme ou d'association en cours de mission ?

Laure KERMEN-LECUIR : « Non. Le jeune ne pourra pas zapper d'une mission à l'autre. C'est pour ça que l'on parle d'engagement citoyen, et du jeune, et de l'association. Cela force à réfléchir sur ses motivations avant de s'engager. En revanche, un jeune

peut quitter son service civique, sans délai et sans préavis, s'il a un CDD de plus de 6 mois ou un CDI. Il peut aussi quitter son service sans motif, mais avec un préavis d'un mois ».

Quelle est l'ambition de ce service civique ?

Laure KERMEN-LECUIR : « C'est de proposer à un jeune qui en a vraiment envie d'œuvrer pour la collectivité dans le domaine de son choix : solidarité, environnement, culture et sports, humanitaire, etc... ».

Est-ce qu'une commune comme la nôtre peut accueillir un jeune qui souhaite s'engager dans le service civique ?

Laure KERMEN-LECUIR : « Oui bien sûr, les travaux confiés devront correspondre avec ses motivations, son savoir faire mais l'intérêt est aussi qu'il puisse développer d'autres compétences car je me doute que dans une commune de 400 habitants il n'y a pas un spécialiste pour chaque tâche mais qu'il faut être polyvalent. Le jeune aidera, mais se formera aussi. Cela sera valorisant pour lui, surtout si l'attestation de fin de mission mentionne qu'il a été un bon élément. »

La commune de Saint-Seine-sur-Vingeanne envisage, à moyen terme, d'ouvrir un poste, destiné à un jeune motivé.

RÉUNION PUBLIQUE

VENDREDI 19 NOVEMBRE

Deux fois par an, en fin de semestre, le Maire, les Adjointes et le Conseil Municipal vous invitent à un bilan sur l'action municipale. Ce moment permet à chaque habitant d'être un peu acteur de la commune, à travers ceux qu'il a élus. C'est en cela que cette réunion est un moment important pour tous, pour les élus qui peuvent alors valider les choix qu'ils ont faits, pour les habitants qui se tiennent informés et peuvent se faire préciser les points obscurs pour eux.

Le Conseil Municipal, depuis la dernière élection, fait distribuer dans chaque boîte aux lettres une invitation à cette réunion, afin que les personnes n'ayant pas pu lire les informations municipales sur les 5 panneaux d'affichages puissent y participer. Cette large distribution n'a pas encore fait augmenter le nombre de participants d'une façon conséquente. Pour certains habitants, l'hiver arrivant a peut-être été un frein....Une trentaine de personnes étaient présentes, presque toutes des fidèles à ces réunions

biennuelles. Certes, il y a peu de nouvelles exceptionnelles dans une petite commune comme la nôtre, souvent les points soulevés sont la suite de ceux entendus la réunion précédente. Mais la présence des habitants est un encouragement et une marque d'intérêt pour le travail accompli par les personnes qui s'investissent au nom de tous. De l'autre côté, les questions souvent pertinentes, ainsi que les avis exprimés directement ce jour là permettent aussi un éclairage que n'ont pas toujours les élus qui ont à réagir souvent dans l'urgence et qui ont de multiples tâches à gérer.

C'est pourquoi nous ne pouvons qu'encourager le maximum d'habitants à se déplacer deux fois par an pour nous permettre de répondre au mieux à ce que chacun souhaite pour notre village.

Néanmoins, chacun peut rester informé de la vie de la commune. Vous trouverez l'essentiel des points traités à cette réunion dans ce journal.

TRAVAUX 2011

Les projets de travaux pour l'année 2011 sont nombreux, des choix devront être faits afin d'établir des priorités dans les réalisations.

Nous avons fait étudier le rétrécissement et la création de trottoirs à l'entrée de Saint Seine, route d'Attricourt.

Nous avons observé que lorsque nous arrivons par cette route, l'entrée du village est particulièrement évasée par rapport à la largeur de la route (cd 30). Nous souhaitons par ces travaux réduire la chaussée, ce qui fera réduire la vitesse des véhicules et assurera la sécurité des piétons. Un cahier des charges et un devis a été établi. L'appel d'offre a retenu la société Roger MARTIN pour une somme de 70 000 €.

Nous pouvons espérer une subvention du Conseil Général d'environ 40%. Le versement de

8 000€ est déjà acquis. Ces fonds proviennent de la réserve parlementaire du Député.

Il nous faut faire chiffrer les travaux indispensables de :

Point à temps :

- Rue de l'Abreuvoir du Cornot
- Rue Basse
- Petite rue de Belle Charme
- Rue du mur
- Lotissement du Creux Jeanneton.

Envisager la Réfection des murs :

- Rue de la Beaudotte
- Rue de la Solande
- Rue du Mur
- Ancienne route de Gray

L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DE SAINT SEINE

La gestion de l'éclairage public est faite par le Syndicat Intercommunal d'Énergies de Côte d'Or, SICECO. Ce Syndicat effectue, en fonction des disponibilités budgétaires, des demandes relatives à l'éclairage public venant du conseil municipal : entretien préventif des installations, dépannage des lampes hors service, pannes ou problèmes urgents signalés par la mairie. La commune supporte totalement les charges relatives à l'éclairage.

Pour information, le coût moyen de l'énergie consommé par un point lumineux approche 50€ par an. Il diminue d'un tiers si l'éclairage public est coupé entre 23h et 5h. Pour la partie entretien, le coût est environ 20€ par an et par point lumineux pour les trois visites préventives. Toute intervention supplémentaire demandée par la commune en dehors de ces visites annuelles coûte environ 140€, lampes comprises. C'est pour cela qu'il paraît raisonnable de faire preuve de patience et d'attendre la visite d'entretien préventif suivante lorsqu'une lampe est défaillante plutôt que d'exiger une réparation immédiate ! La pose d'un lampadaire neuf avoisine les 3 000€.

En tant que Collectivité Organisatrice de la Distribution (COD), qui a des missions de service public, le SICECO veille aussi au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz. Il s'est engagé à participer à la réduction des gaz à effet de serre par un développement optimal des réseaux électriques. De ce fait, toute demande d'augmentation de puissance de compteur, faite par un particulier (pompe à cha-

leur, chauffage électrique, moteur), nécessite une adaptation du réseau général.

Des recommandations impératives pour toute installation, peuvent être consultées en mairie (normes, installateurs, matériel). Vous y trouverez aussi les coordonnées de l'association Bourgogne Énergies Renouvelables. Cette association, par l'Espace Info-Energie, vous propose des informations et conseils gratuits détachés de tout intérêt commercial, sur toutes les questions relatives à l'efficacité énergétique et au changement climatique.

Il est noter que le système d'allumage et d'extinction des lampadaires, qui compte 7 horloges électromécaniques, a été remplacé fin novembre par un système plus performant.

En effet, l'ancien système nécessitait le réglage des 7 horloges, en cas de panne de courant, pour éviter le décalage entre les différentes zones.

Désormais l'allumage du matin et l'extinction du soir seront pilotés par un signal radio émis par France Inter. L'extinction du matin et l'allumage du soir, seront eux pilotés par les cellules photoélectriques de chaque zone. Leurs différences de sensibilité pourront provoquer un léger décalage, que vous voudrez bien nous pardonner.

Cet investissement bénéficie d'une subvention de 60% de la part du SICECO.

ÉLAGAGE DES ARBRES EN BORDURES DE LIGNES DE DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE

C'est le distributeur, ERDF, concessionnaire des ouvrages de distribution d'électricité, qui est chargé d'élaguer les arbres situés à proximité des lignes électriques.

Son intervention peut avoir lieu, aussi bien sur le domaine public que sur le domaine privé, avec des conventions de servitude, qui lui permettent de pénétrer dans les propriétés privées, pour des travaux d'élagage ou d'abattage.

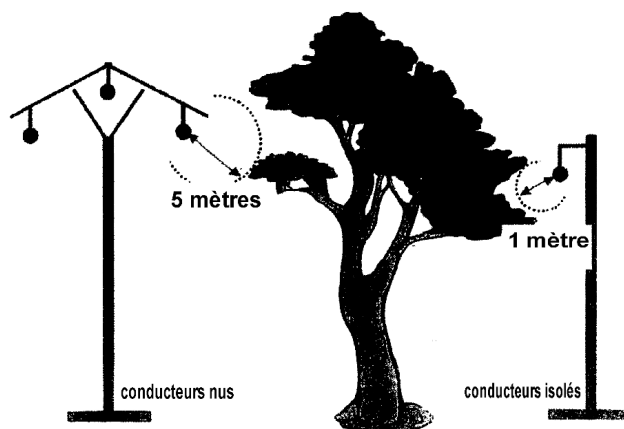
Toutefois un propriétaire est responsable de cet élagage dans un cas bien précis : quand l'arbre, situé dans sa propriété, empiète sur le domaine public avec des branches qui risquent par « leur chute d'occasionner des courts-circuits ou des avaries d'ouvrages ».

Le tableau ci-dessous, résume les différents cas :

arbre	ligne	responsabilité
Domaine privé	Domaine privé	ERDF (1)
Domaine privé	Domaine public	Propriétaire de l'arbre
Domaine public	Domaine public	ERDF

(1) les frais d'élagage sont à la charge d'ERDF, sauf si les arbres ont été plantés par le propriétaire dans la zone de déboisement après la construction de la ligne et qu'il néglige l'entretien.

Les distances à respecter sont illustrée par le dessin ci-contre



ASSOCIATIONS

BRÛLÉ DE SAPINS

Un brûlé de sapins est prévu le samedi **15 janvier 2011**.

Réservez-nous vos sapins, ils seront ramassés devant votre maison, le samedi matin.

Si vous voulez vous débarrasser de votre sapin avant cette date, vous pouvez le déposer à l'endroit du feu, rue de l'Abreuvoir, en bas de la poste.

REPAS DES AÎNÉS

Il aura lieu le samedi **22 janvier 2011**.

Comme chaque année, les personnes concernées recevront une invitation qui sera à retourner au secrétariat de mairie afin de prévoir le nombre de repas.

EXPOSITION

L'association « Saint-Seine à la recherche du temps », organise, sur un week-end, (samedi 30 avril et dimanche 1^{er} mai), une exposition sur « l'histoire de l'association sportive de Saint-Seine » (ASSS), de sa création en 1973 jusqu'à sa fusion avec Montigny-sur-Vingeanne, en 1999.

Toutes les personnes, (joueurs et dirigeants), ayant fait partie du club, seront informées, mais nous sommes dès à présent à la recherche de documents (photos, articles de journaux, etc...), qui pourraient enrichir notre exposition. Ces documents seront copiés puis rendus à leurs propriétaires.

LA GYMNASTIQUE À SAINT-SEINE

La gym prend son essor à Saint-Seine, pour rendre un peu de souplesse à nos corps, dérouiller les articulations qui se sont ankylosées au fil des années. Et surtout maintenir un bon moral en cette période difficile.

L'ancienne salle de l'école, accueille, le lundi matin à 9h30 et le jeudi soir à 20h30, les volontaires, sous la conduite d'un jeune professionnel. Les adeptes peuvent suivre, à leur rythme, les mouvements destinés à décontracter leur muscles. Quelques courbatures viennent rappeler, le lendemain, que cette activité physique est indispensable.

Il reste quelques places au cours du lundi matin.

La convivialité étant au rendez-vous, souhaitons à cette nouvelle activité le succès qu'elle mérite.

Merci également à l'association « Saint-Seine à la recherche du temps », pour cette très bonne initiative.

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

Samedi 15 janvier	Brûlé de sapins
Samedi 22 janvier	Repas des aînés
Samedi 5 février	Concours de belote
Samedi 26 mars	Soirée « Monts d'Or »
Dimanche 17 avril	Moules frites
Samedi 30 avril et dimanche 1 ^{er} mai	Exposition sur l'histoire de « l' Association sportive de St Seine »
Samedi 4 juin	Fête de la musique

PARIS ENTRE TOITS ET ÉTOILES :

Une conférencière, diplômée de l'École du Louvre, vous emmènera flâner "nez en l'air" dans la ville de Paris à la découverte de ses beautés architecturales méconnues lors d'un parcours insolite et surprenant.

Le Paris monumental, dont les sommets sont invisibles à l'oeil nu, vous surprendra lors d'une séance photographique commentée à l'aide d'un vidéo-projecteur, au printemps 2011, à la salle des fêtes de Saint-Seine-sur-Vingeanne.

Vous êtes invités à donner votre avis sur les monuments ou musées que vous souhaitez voir présentés et commentés, soit au secrétariat de mairie, soit en téléphonant au 03 80 75 89 29.

Une invitation sera distribuée dans chaque boîte aux lettres.

ÉTAT CIVIL

Nombre d'habitants en décembre 2010 : **410**

Naissances

- 2 novembre : Rayen ROLAND

Mariage

- 24 juillet : Gaëlle ROZE et Éric PANTEGHINI

Les nouveaux habitants

- M. et Mme Daniel DUBUISSON , 4, rue de Rosières
- Valérie JACQUES et Alain BAZZO, 3, rue du Cimetière

Nous leur souhaitons une bonne installation et un agréable séjour parmi nous.

2011

Le Maire, les adjoints et l'ensemble des conseillers, vous souhaitent d'excellentes fêtes de fin d'année et vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2011



Droit de réponse

Toute personne a la possibilité de donner son opinion ou de réagir à un article de ce journal. Les courriers devront parvenir au secrétariat de mairie, avant le 1^{er} mai, pour la publication du mois de juin et avant le 1^{er} novembre pour la publication de décembre.

Le journal « SAINT SEINE INFOS » est rédigé par les membres de la commission communication. La commission élabore la liste des grands titres ; définit le thème de l'édition ; répartit la rédaction initiale des différents articles entre ses membres.... relit ; restructure ; corrige par un travail en commun avec le conseil, l'ensemble du contenu du journal. Ce travail s'étale sur cinq mois.

Les membres de la commission :

Louis GENTILHOMME
Christian CHARLOT
Gérard FAIVRE
Claire-Alix MORIN